

## Réunion du Conseil Municipal LE PIAN SUR GARONNE

Le 04 octobre 2022

# Procès-verbal de la 10<sup>ème</sup> séance

La commune de LE PIAN SUR GARONNE,

Par suite d'une convocation en date du 27 septembre 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 4 octobre 2022, au Pian-sur-Garonne (Le) - (Gironde) à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, le Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 12**

**Nombre de conseillers présents : 11**

**Présents** : Mrs D. COUSINEY, F. DAULON, D. BILLION, T. LORRIOT, E. MACEDO et Mmes A. LECOEVRE, D. BENNAMIAS, M. DUBERGEY, L. BEYNEIX, M. CREPEAU, S. LABAT-DUBOIS lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absente excusée** : Mme M. BAISSAS

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**Secrétaire de séance** :

Le conseil municipal a désigné Madame Dominique BENNAMIAS pour remplir les fonctions de secrétaire.

◇ ◇ ◇

### **Point 1 : Médiation préalable obligatoire**

Madame Axelle LECOEVRE invite l'assemblée délibérante à se prononcer favorablement sur l'adhésion de la collectivité à la procédure de médiation préalable obligatoire organisée par le Centre de Gestion de la Gironde, eu égard aux avantages que pourrait présenter cette nouvelle procédure pour la collectivité, si un litige naissait entre un agent et la collectivité sur les thèmes concernés par l'expérimentation. La collectivité garde la possibilité de refuser la médiation à chaque sollicitation éventuelle.

Le coût se situe entre 150 et 200€ auquel s'ajoute 50€ par heure supplémentaire.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la mise en place de la médiation préalable obligatoire par le Centre de Gestion de la Gironde.

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 12	POUR : 11
Présents : 11	CONTRE : 00
Procurations : 00	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 11	<b>TOTAL : 11</b>

### **Point 2 : Evènement pour « Octobre Rose »**

Madame Axelle LECOEVRE rappelle que la manifestation se déroulera le samedi 8 octobre avec un grand jeu sportif. Le Rendez-vous est fixé à 10h au pôle sportif. La participation est de 5€ pour les + de 11 ans et gratuite pour les enfants de 6 à 10 ans.

Un déjeuner préparé par un Food Truck clôturera cette matinée : Le Chausson Gascon. La commission sociale sera présente pour organiser cet événement. En termes de coût de matériel, les dépenses se situent autour de 215€.

La manifestation Octobre Rose est approuvée à l'unanimité.

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 12	POUR : 11
Présents : 11	CONTRE : 00
Procurations : 00	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 11	<b>TOTAL : 11</b>

### **Point 3 : Paniers gourmands pour nos anciens**

Madame Maud CREPEAU présente le projet : les paniers seront composés de produits locaux (pain d'épice et miel, pot de 200gr de rillettes de canard et vin). Le devis a été établi pour 200 personnes. Le prix du panier devrait se situer autour de 23,20€.

Le projet est approuvé à l'unanimité.

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 12	POUR : 11
Présents : 11	CONTRE : 00
Procurations : 00	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 11	<b>TOTAL : 11</b>

### **Point 4 : Repas et prestations pour janvier 2023**

Le repas est prévu pour le samedi 14 janvier 2023 à midi. Laure BEYNEIX doit contacter un traiteur.

*Arrivée de Emmanuel MACEDO à 19H19*

Pour le repas, une animation est à l'étude et Axelle LECOEVRE présente les différentes alternatives proposées par un prestataire similaire à l'Ange Bleu. Le Conseil Municipal retient la prestation de 1115.00€ TTC comprenant un chanteur accompagné d'un trompettiste et d'un accordéoniste, un pianiste, une chanteuse et deux danseuses.

Un flyer doit être préparé pour le distribuer aux anciens afin de recueillir leur choix entre le panier gourmand et le repas.

Le projet est approuvé à l'unanimité.

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 12	POUR : 11
Présents : 11	CONTRE : 00
Procurations : 00	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 11	<b>TOTAL : 11</b>

### **Point 5 : Adoption de l'instruction comptable et budgétaire M57**

Madame Axelle LECOEVRE explique la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette instruction est plus avancée et complète car elle reprend sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (communes et établissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est voté soit par nature, soit par fonction.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise œuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Vu l'avis du comptable public en date du **4 octobre 2022** pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé pour la commune de Pian-sur-Garonne au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- autorise Monsieur le Maire à exécuter cette décision.

☑ VOTES	
En exercice : 12	POUR : 11
Présents : 11	CONTRE : 00
Procurations : 00	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 11	<b>TOTAL : 11</b>

#### **Point 6 : Modification de la délibération concernant le FDAEC 2022**

Monsieur le Maire informe que suite à une vérification du dossier transmis par notre secrétaire, il s'est avéré que notre collectivité avait à sa disposition une enveloppe budgétaire non encore soldée.

Ainsi, après discussion avec Madame Axelle LECOEVRE, il est proposé au conseil municipal d'y ajouter l'achat d'un toboggan pour remplacer celui qui a été volé en avril pour un coût de 7800.00€ TTC mais aussi du mobilier coloré pour la cour de l'école d'un montant de 1400€ TTC.

Le Conseil Municipal approuve cette modification à l'unanimité.

☑ VOTES	
En exercice : 12	POUR : 11
Présents : 11	CONTRE : 00
Procurations : 00	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 11	<b>TOTAL : 11</b>

#### **Point 7 : Questions diverses**

1. **Chemin des Sables** : Monsieur le Maire précise que les travaux du chemin des Sables sont une réussite. Si, pendant les travaux, quelques habitants ont manifesté leur mécontentement, au final les habitants sont très satisfaits du résultat.

Thierry Lorriot demande si les trottoirs sont mixtes (piétons et vélos). Didier BILLION répond par l'affirmative. Par ailleurs, Thierry LORRIOT fait état d'un problème d'accumulation d'eau qui s'écoule sur un talus lorsqu'il pleut abondamment (chemin des sables à l'angle de la route de Sorehl) Didier COUSINEY précise que l'entreprise qui a effectué les travaux doit tout vérifier. Fabrice DAULON fait remarquer qu'il conviendrait de faire un trait blanc rue de Lalyière au niveau du collège pour indiquer le sens interdit.

Une inauguration est prévue le 26 novembre (chemin des Sables ou au pôle sportif selon la météo)

Seront conviés, outre les riverains et le Conseil Municipal : M. le Sous-Préfet, M. LARTIGAUT, M. TARBES, MME AGUILLANA + sa suppléante, les Maires riverains, M. GLEYZE, MME LASSARADE.

Un apéritif sera offert à l'issue de cette inauguration.

2. **Boulangerie** : déclaration du cambriolage à l'assurance. Didier BILLION informe le Conseil qu'une déclaration doit être faite par le propriétaire, soit la Mairie.
3. **DIA** : concernant le terrain de M. CHEVALIER, la Mairie a reçu le DIA pour l'acquisition (600 000 €) par M. BARRIS.

Didier COUSINEY et Didier BILLION ont rencontré la CDC (urbanisme) qui confirme que le terrain n'est pas constructible sauf pour des équipements de service public. La mairie n'envisage pas de

préempter ce terrain au prix du Domaine. Le DIA n'est pas recevable en l'état. Un courrier sera adressé au notaire pour l'en informer.

Le conseil vote à l'unanimité cette décision.

4. **Ecole :** Didier COUSINEY informe le Conseil des devis reçus pour l'agrandissement de la cour. Le devis de J. TISSIE s'élève à 4500€ et celui de la société CARNELAS à 4300€ + une alimentation électrique estimée à 1900€. Compte tenu des différents éléments des devis, le choix se porterait sur CARNELAS. Toutefois, il sera demandé un devis à un électricien pour l'installation d'un interphone+ caméra et gâche électrique. Le conseil vote à l'unanimité le choix de CARNELAS sans l'alimentation électrique dans l'attente du devis de l'électricien. Fabrice DAULON revient sur l'achat d'une cabane pour les vélos et précise qu'une cabane en dur serait préférable. Emanuel MACEDO doit fournir un devis. Sophie LABAT-DUBOIS informe le Conseil que 2 mûriers seront plantés dans la cour pendant les vacances de la Toussaint.
5. **Maintenance des ordinateurs :** Sophie LABAT-DUBOIS informe le Conseil du coût communiqué par Gironde Numérique : 130€/an/ordi soit 10€/mois par ordinateur. Il convient de prévoir également la maintenance des TBI. Compte tenu du coût qui paraît élevé, Sophie LABAT-DUBOIS fera établir 2 autres devis par DUFFAUT et MCB. La décision est reportée au prochain Conseil.
6. **Maison médicale :** Fabrice DAULON précise qu'il faut faire intervenir un électricien pour installer le RJ45 pour le téléphone. Didier BILLION précise qu'un boîtier WIFI suffit. Fabrice DAULON adressera un mail à Orange pour qu'ils viennent tirer la ligne. A propos de la maison médicale, Thierry LORRIOT fait remarquer que les loyers ne sont pas encaissés ! La Mairie devra leur réclamer. Axelle LECOEVRE présente un devis de SERI GRAF pour le panneau de signalisation d'un montant de 1104€ Didier COUSINEY souhaite un devis de MAGNIER, jugeant celui de SERI GRAF très cher. Fabrice DAULON fait le point sur la consultation des 4 architectes pour la construction de la Maison Médicale. 2 sur 4 ont répondu : PRADAL et BILLA. Valérie ARNAUD n'aurait pas reçu la demande. Elle va être relancée. Thierry LORRIOT attire l'attention sur la nécessité de prendre des précautions et de respecter les procédures.
7. **Cabanes de vignes :** Thierry LORRIOT rappelle le mail adressé à l'ensemble du Conseil précisant les modalités de mise en œuvre de l'animation du circuit de randonnée et l'entretien des cabanes par le service civique (via l'UFCV et CVLV) pour un coût global de 5000€. Didier BILLION demande si la personne, en charge de l'entretien, pourrait également se charger des lavoirs restaurés par A2PMP. Il conviendra de voir avec le CVLV cette possibilité. Le conseil vote le projet présenté par la commission environnement à l'exception de Didier BILLION qui vote contre, précisant qu'il est favorable au nettoyage mais contre l'animation.
8. **Eclairage LED de la commune :** Fabrice DAULON fait le point sur les éclairages LED de la commune Il convient d'équiper le Val du Tambourin en ne changeant que les ampoules. Pour l'ensemble des LED manquant à ce jour, le coût serait de 10 000€ hors subvention.et hors poteaux dont 2 sont à prévoir. Fabrice DAULON propose par ailleurs de voter une extinction totale des éclairages de la commune à minuit. Thierry LORRIOT suggère de procéder à une analyse précise des dépenses énergétiques de la commune. Le vote est reporté à un prochain Conseil.
9. **Le bar :** Une réunion a été organisée le 27 septembre avec les bureaux des 6 associations de la commune. Etaient présents pour les élus : Didier COUSINEY, A. LECOEVRE, D. BENNAMIAS, D. BILLION et T. LORRIOT (F. DAULON excusé) L'objet de cette réunion était de réfléchir aux modalités d'organisation du bar (structure juridique) et à la finalité du lieu (activités...). Un compte rendu a été adressé à l'ensemble des participants et il a été demandé aux associations de donner leur avis sur les propositions émises lors de cette réunion avant le Conseil du 4 octobre. Didier COUSINEY fait remarquer que ce délai était trop court pour qu'ils puissent émettre un avis. Les associations ont en effet répondu qu'elles souhaitaient se réunir pour pouvoir réfléchir et se prononcer. Lecture est faite du compte rendu de la réunion par Dominique BENNAMIAS. Jacques PAUZAT et Stéphane COQUET expriment leur désaccord sur la proposition présentée par la commune. Il est convenu d'attendre le retour de la réunion des associations pour avancer sur le projet.



Thierry LORRIOT fait remarquer que la priorité est de définir la finalité du bar avant de se préoccuper des modalités d'organisation (structure juridique, nouvelle association etc.)

E. MACEDO, pour sa part, estime que le bar devrait être un simple bar ouvert tout le temps et non dévolu à des activités des associations ou autres. Ces activités pourraient être organisées mais la finalité première doit rester celle d'un bar.

Le sujet sera de nouveau à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21H10, l'ordre du jour étant épuisé.

◇ ◇ ◇

**Monsieur Didier COUSINEY,**  
Le Maire

**Madame Dominique BENNAMIAS,**  
Secrétaire de séance